

Conseil d'établissement

DATE : 20 octobre 2026
HEURE : 18h30
ENDROIT : Local du SDG

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Vérification des présences et quorum;
3. Nomination d'une secrétaire;
4. Adoption de l'ordre du jour – est adopté;
5. Adoption et suivi au procès-verbal du dernier CE– est adopté;
6. Élection de la présidence et de la vice-présidence;
7. Règles de régie interne – sont adoptées;
8. Déclaration d'intérêt des membres – information
9. Formation obligatoire des membres du CE - Information
10. Calendrier des réunions – est consulté;
11. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence – est adopté;
12. Sorties éducatives et activités – sont adoptés;
13. Sortie à distance de marche – est adopté
14. Logo de l'école – est adopté
15. OPP- Collecte de fonds
16. Parole au représentant du comité de parents;
17. Parole au SDG;
18. Nouvelles de l'école;
19. Questions diverses;
20. Levée de l'assemblée.

Marc-André Bélanger
Directeur

Loi 180, article 64

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève.